



## **COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS** **AVRIL 2024**

### **Les sujets essentiels du mois**

#### **DONNEZ VOTRE AVIS SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 22 AVRIL PROCHAIN**

Les citoyens, organismes et entreprises de la MRC de Témiscouata sont invités à participer à la consultation publique sur le nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2031.

Cette activité permettra de prendre en compte l'avis des participants dans la révision du PGMR afin que les objectifs et le plan d'action répondent aux aspirations de tous les utilisateurs et permettent une réduction des déchets enfouis.

Comment participer au processus de consultation publique ? Le projet de PGMR 2024-2031 est disponible pour consultation dans les 19 bureaux municipaux ou par le lien <https://ridt.ca/la-ridt/pgmr-2024-2031/>

L'assemblée de consultation publique se tiendra en mode mixte soit en présentiel ou par visioconférence. Elle aura lieu le lundi 22 avril 2024 à 19h00 à la salle du Conseil de la MRC de Témiscouata au 5, rue Hôtel-de-ville à Témiscouata-sur-le-Lac. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

Présentez-vous simplement à la rencontre ou pour participer à distance, cliquez sur le lien de la visioconférence en bas de la page suivante <https://ridt.ca/la-ridt/pgmr-2024-2031/>

Vous pouvez adresser toutes les demandes d'informations à Maxime Groleau, directeur général de la RIDT au (418) 853-2220 poste 2 ou par courriel au [mgroleau@ridt.ca](mailto:mgroleau@ridt.ca)

#### **LE DÉPÔT MUNICIPAL, UN COMPLÉMENT DE PROXIMITÉ POUR LE NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

À l'approche du printemps, la RIDT invite les citoyens à utiliser ses écocentres, mais aussi les dépôts municipaux qui sont situés dans chacune des localités du Témiscouata.

Facile d'accès, ce service de proximité n'est pas un écocentre, car il n'accepte pas toutes les matières. Par contre, il est pratique pour se débarrasser facilement des résidus verts, branches et résidus domestiques dangereux. Pour les autres types de matières, vous devez vous rendre comme à l'habitude dans l'un des quatre écocentres de la région, soit : Dégelis, Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac.

#### **RÉSIDUS VERTS**

En apportant vos résidus verts provenant de l'entretien de votre terrain au dépôt municipal, vous contribuez à éviter l'enfouissement de quantité importante de matières et à produire un compost de qualité, une fois ces matières recueillies par la RIDT.

Ce geste a son importance car tout ce qui est mis dans les poubelles coûte de plus en plus cher à transporter et à enfouir.

Les résidus verts sont, par exemple, les résidus de déchaumage, la pelouse, les feuilles mortes, les résidus de fleur, de jardinage, ainsi que le terreau et la terre d'emportage, les copeaux et le brin de scie de bois naturel.

Afin d'obtenir une bonne qualité de compost, vous devez y déposer vos résidus verts en vrac en vidant bien vos sacs. Ceux-ci peuvent être mis dans la poubelle à proximité.

## BRANCHES

Une place y est aussi prévue pour déposer les branches. Celles-ci seront transportées, broyées et valorisées en énergie. Les branches acceptées sont les troncs d'arbres, d'arbustes, les résidus d'élagage et les sapins de Noël. Attention ! Les souches sont interdites, elles doivent être apportées au lieu d'enfouissement.

## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les RDD regroupent un grand nombre de produits domestiques d'usage courant, telles que peinture, teinture, vernis, aérosol, huile, pile, batterie, essence, décapant, pesticide et herbicides, produits pour piscine... Lorsqu'ils sont déposés dans les déchets ou vidés dans les égouts, ceux-ci présentent de grands risques pour la santé publique et pour l'environnement.

En apportant vos RDD dans un contenant étanche au dépôt municipal, ceux-ci seront traités par la suite dans des usines spécialisées afin de les neutraliser ou de les recycler.

Les produits d'origine commerciale ou industrielle sont interdits ainsi que les produits explosifs, les médicaments et les BPC.

*Parce que chaque geste compte, pensez à utiliser les dépôts municipaux de la bonne manière !*

## **RETOUR À L'HORAIRE ESTIVAL DES ÉCOCENTRES**

Les 4 écocentres du Témiscouata reviennent à l'horaire estival dès le 15 avril prochain, et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Avec le retour des beaux jours, les citoyens vont s'affairer à leur grand ménage du printemps et au nettoyage de leur terrain. Rappelons que les produits de déchaumage, tels : résidus de jardin, de plates-bandes, branches, feuilles mortes, terre et autres... ne doivent jamais se retrouver aux poubelles; Mais, qu'ils peuvent être apporté à l'écocentre ou au dépôt municipal.

Les écocentres au Témiscouata sont situés à Dégelis, Pohénégamook, Squatec et Témiscouata-sur-le-Lac

Les dépôts municipaux se retrouvent quant à eux dans chacune des 15 autres municipalités du Témiscouata.

Ces nouveaux dépôts municipaux sont accessibles pour recevoir ces mêmes résidus de déchaumage. Cependant, il est important de noter qu'ils ne remplissent pas toutes les fonctions d'un écocentre et qu'en ce sens, il est primordial de respecter les consignes affichées sur place.

Pour connaître les heures d'ouverture des écocentres, consultez l'aide-mémoire ou le [ridt.ca](http://ridt.ca)

## **GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES AU TÉMISCOUATA : 4 SERVICES ACCESSIBLES AUX CITOYENS**

Depuis l'été 2022, les citoyens du Témiscouata ont accès à différents services pour faire une meilleure gestion de leurs matières organiques et éviter de les mettre avec leurs déchets.

Ces petits gestes ont leur importance car tout ce qui est mis dans les poubelles coûte de plus en plus cher à transporter et à enfouir.

1. Gérer un maximum de matières directement chez eux, gratuitement. C'est possible par l'herbicyclage lors de la tonte du gazon, mais aussi par le compostage domestique pour les autres résidus d'origine végétal. Pour faciliter la participation citoyenne, chaque propriété a déjà reçu tout le matériel nécessaire au compostage domestique : composteur, tiges de fixation, aérateur, récipient de cuisine et mini-guide. Il vous manque des pièces, certaines sont brisées ou envolées ou vous en voulez plus car vous compostez beaucoup, il est très facile de vous en procurer auprès de votre municipalité ou dans un écocentre et cela sans frais. Il est même possible de s'y procurer gratuitement une chaudière de 5 gallons bien identifiée pour aller porter des matières dans un point d'apport volontaire.

2. Utiliser un des 50 points d'apport volontaires. Il s'agit des gros conteneurs bruns en plastique à chargement avant qui sont spécialement conçus et identifiés pour recevoir toutes les matières organiques. Chaque municipalité dispose d'au moins un conteneur qui sert de point d'apport volontaire. Vous pouvez aller y déposer toutes les matières qu'elles soient d'origine végétale ou animale, ainsi que toute autre matière compostable. Vidés une fois par semaine, les matières recueillies seront envoyées à la biométhanisation pour produire du biogaz et un engrais.
3. Utiliser un des 4 écocentres pour y apporter toutes vos matières organiques en plus grande quantité, telles que : résidus alimentaires, résidus verts, feuilles mortes et branches.
4. Utiliser un des 16 dépôts municipaux. Chaque municipalité qui n'a pas d'écocentre sur son territoire dispose maintenant d'un endroit pour y apporter les résidus verts, feuilles mortes et branches.

*Parce que chaque geste compte, pensez à bien trier vos matières organiques pour éviter de les mettre aux poubelles !*

## **Pour aller plus loin, les sujets complémentaires**

### **LE JOUR DE LA TERRE 2024**

Le 22 avril, c'est le Jour de la terre. Cette année, la thématique ne traite pas de matières résiduelles, mais de mobilité durable. Alors, ce 22 avril, c'est le jour « J », comme dans « jambes », et on essaie de s'en servir pour se déplacer et on laisse faire l'auto.

En plus de sensibiliser les citoyen·ne·s et les organisations à travers le pays aux enjeux environnementaux, le Jour de la terre a pour but d'encourager le plus grand nombre... à passer l'action.

Votre défi : Inscrivez 10 déplacements actifs (sans la voiture) et courez la chance de gagner des prix.

Relevez le défi à <https://jourdelaterre.org/qc/22-avril/campagne/jour-j/>

Avec plus de 43 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par le secteur des transports et une augmentation de l'utilisation de l'auto, il est vraiment essentiel de mettre de l'avant la mobilité durable!

L'objectif est d'encourager le plus grand nombre de citoyen·ne·s, municipalités et organisations à essayer d'autres modes de transport pour le Jour de la terre et à adopter de nouvelles habitudes écoresponsables.

Voici quelques propositions d'initiatives spéciales pour promouvoir la mobilité durable lors de la campagne du Jour de la Terre 2024. Que vous soyez un individu soucieux de l'environnement, une organisation ou une municipalité engagée, passez à l'action.

#### Citoyen·ne·s

- Utiliser le transport actif (marche, vélo, course à pied...)
- Faites du covoiturage. Parlez-en aux collègues de travail

#### Organisations

- Organiser un défi de mobilité durable pour vos employé·e·s
- Encourager vos employé·e·s au transport actif (marche, vélo, course à pied...)
- Faciliter le covoiturage de vos employé·e·s à l'aide d'un incitatif financier.

#### Municipalités

- Aménager des voies cyclables
- Encourager le covoiturage

Donnez de l'ampleur au mouvement en mobilisant votre entourage à agir pour le Jour de la Terre et en partageant vos actions dans vos réseaux !

## ARPE QUÉBEC, UN DES PARTENAIRES DE LA RIDT POUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

L'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) est un organisme à but non lucratif qui administre des programmes approuvés par le gouvernement et mis sur pied par des fabricants, des distributeurs et d'autres parties prenantes afin de recueillir et de recycler de façon responsable, sécuritaire et écologique les produits électroniques en fin de vie utile.

Au Québec, depuis quelques années, il existe un règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) et tous les fabricants, détaillants, distributeurs et autres fournisseurs de produits électroniques sont tenus de participer aux programmes de l'ARPE.

Le programme est mieux connu sous l'appellation des Serpuariens <https://lesserpuariens.com/>

Au Témiscouata, les 4 écocentres de la RIDT sont les principaux points de dépôts officiels pour tous vos appareils électroniques en fin de vie, que ce soit :



Téléviseurs et écrans



Ordinateurs de bureau



Portables



Chaînes stéréo



Imprimantes et numériseurs



Photocopieurs et télécopieurs



Systèmes audio/vidéo



Consoles de jeux vidéo



Téléphones



Systèmes de localisation



Cellulaires et téléavertisseurs



Lecteurs audio/vidéo portables

*Parce que chaque geste compte, plus d'excuses quand un appareil ne fonctionne plus, on l'apporte à l'écocentre !*

**Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site [ridt.ca](http://ridt.ca)**

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT